

Bail avec travaux non exécutés

Par charlesisa, le 27/08/2014 à 16:18

Bonjour,

Lors de la signature du bail locatif pour la maison que nous louons, la construction d'une véranda sans aucun permis de construire, était en cours.

Les travaux de cette véranda sont restés dans le même état brut au jour de la signature du bail, très grossièrement exécutés, nous n'en avons jamais eu l'usage.

Nous subissons d'énormes inconvénients, il pleut à l'intérieur, pas de portes séparant cette véranda et l'habitation, nous sommes obligé de mettre des panneaux bois pour obtenir un semblant d'isolation.

Le loyer mensuels comprenant cette véranda est de 620e.

De multiples LR, des mises en demeure, des recommandations de la mairie, de l' ARS auprès du bailleur n'ont donné aucun résultat !

Peut-on demander une réduction de loyer?

La maison louée est de 80 m2(véranda incluse)

La véranda est de 30 m2

Vous remerciant de votre réponse.

Par moisse, le 27/08/2014 à 18:50

Bonsoir,

Je crois que la seule solution est de saisir le juge d'instance pour obtenir la consignation des loyers et l'imposition d'effectuer les travaux sous astreinte.